

Questions au Feuilleton

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe que la réponse à cette question était comprise dans la réponse à la question numéro 1191 qu'on peut trouver à la page 2714 des Débats de la Chambre des communes en date du 29 janvier 1975.

LA TAXE DE VENTE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION—LA PROPORTION DES RECETTES SELON LE GENRE DE BÂTIMENTS

Question n° 1349—**M. Robinson:**

Quel pourcentage de la taxe de vente sur les matériaux de construction a trait a) au logement, b) à la construction commerciale?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe qu'un tiers environ du revenu estimatif de la taxe de vente sur les matériaux de construction provenait de matériaux utilisés dans la construction résidentielle et deux tiers, de matériaux utilisés dans la construction non résidentielle.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES RÉDACTEURS DE DISCOURS À LA PIGE ENGAGÉS PAR LES MINISTRES

Question n° 156—**M. Clark (Rocky Mountain):**

1. Entre le 31 mars 1973 et le 31 mars 1974, combien de fois un ministre de la Couronne a-t-il employé ou fait engager un rédacteur de discours à la pige ou par contrat?

2. A chaque reprise, a) qui était le ministre, b) quel a été le traitement, c) à quelle occasion devait être lu le discours?

(Le document est déposé.)

LES BATEAUX DE PÊCHE ÉTRANGERS DANS LES EAUX DE LA CÔTE EST

Question n° 276—**M. Munro (Esquimalt-Saanich):**

1. En 1965, 1967, 1969, 1971, 1972 et 1973, a) combien de bateaux de pêche étrangers ont pêché dans les eaux de la côte est du Canada (i) au delà du 50^e parallèle (ii) en deçà du 50^e parallèle, b) quel était le pays d'origine de ces bateaux, c) quel était leur tonnage?

2. Au cours des mêmes années, combien de bateaux de pêche étrangers ont pêché dans les eaux de la côte ouest du Canada au delà du 55^e parallèle, b) quel était le pays d'origine de ces bateaux, c) quel était leur tonnage?

3. Dans chacun des cas, sur la côte est, quelles prises a-t-on signalées pour chacune des espèces suivantes: a) la morue, b) l'aiglefin, c) le flétan, d) le hareng, e) la goberge, f) la merluche argentée, g) la perche de mer?

4. Dans chacun des cas, sur la côte ouest, quelles prises a-t-on signalées pour chacune des espèces suivantes: a) le flétan, b) le saumon, c) la morue?

5. Au cours des mêmes années, combien de bateaux canadiens jouissaient d'une zone de pêche de plus de cent milles dans les quatre régions désignées, quel était leur tonnage et quelles ont été leurs prises pour chacune des espèces mentionnées?

(Le document est déposé.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DU MINISTRE ET DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE 1972 À 1974

Question n° 715—**M. Stevens:**

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972,

[M. Robinson.]

1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère de l'Agriculture a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant?

(Le document est déposé.)

L'ENQUÊTE SUR LES TITRES D'INVALIDITÉ DES PRISONNIERS DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

Question n° 1360—**M. Reynolds:**

1. Le gouvernement a-t-il demandé au docteur J. D. Hermann, de faire enquête sur les incapacités physiques des militaires (des trois services) qui ont été prisonniers de guerre en Europe pendant la Deuxième Guerre Mondiale et, dans l'affirmative, à quelle date ce rapport a-t-il été demandé?

2. Combien de questionnaires ont été envoyés par la poste aux ex-prisonniers de guerre en avril 1973 et quelles étaient les questions posées?

3. Le docteur Hermann a-t-il terminé son enquête et en a-t-il fait connaître les résultats et, dans la négative, pourquoi?

(Le document est déposé.)

● (1420)

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour m'insurger contre la pratique de répondre à certaines questions inscrites au *Feuilleton* en en faisant des ordres de dépôt de documents plutôt que d'y répondre de la manière habituelle pour que les réponses figurent au compte rendu officiel des Débats. Le 5 février, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a signalé la chose. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Reid) lui a alors répondu en expliquant ce qu'il a appelé la procédure suivie par le gouvernement pour décider si une question devait être transformée en ordre de dépôt de documents ou traitée autrement. Je cite la déclaration du secrétaire parlementaire qui figure à la page 2931 du *hansard*:

En général, nous déposons toutes les réponses qui occuperaient plus d'une demi ou trois quarts de page du *hansard*, car il s'agit de questions transformées en ordres de dépôt de documents.

Monsieur l'Orateur, je me reporte en particulier à la question n° 426 et à sa réponse déposée mercredi dernier, le 12 février. La question demandait des renseignements au sujet de nominations ou d'offres d'emplois à des candidats du parti libéral depuis les élections générales du 8 juillet 1974. La réponse donnait les noms de dix candidats libéraux défaits qui sont maintenant à l'emploi de l'État. Ces noms ne figurent pas au *hansard*, parce que le gouvernement s'est arrangé pour déposer la réponse. Monsieur l'Orateur, on ne peut sûrement pas prétendre, pour reprendre la formule du secrétaire parlementaire, que l'impression de ces noms aurait près plus d'une demi ou trois quarts de page du *hansard*. Voilà, à mon avis, monsieur l'Orateur, un exemple flagrant de la façon dont le gouvernement agit: il dépose une réponse embarrassante pour qu'elle ne figure pas au *hansard*. Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne devrait pas pouvoir utiliser ce moyen pour dissimuler des renseignements qui révèlent sa façon de récompenser les fidèles du parti à même le trésor public.

Des voix: Bravo.